

A LYON, le 28.

Avril 1810.

Messieurs J. Guerin & fils

La Circulaire ci-jointe vous instruit de la dissolution de ma Société avec M. Andrieu-Bourg Fils.

J'ai maintenant le plaisir de vous annoncer que, voulant donner à Pierre-Augustin Desvignes mon fils, qui avoit déjà un intérêt dans ma précédente Société, une nouvelle preuve de ma satisfaction et de ma confiance, Je viens de l'associer avec moi sous la Raison de DESVIGNES Père et Fils; nous auront tous deux la signature conformément à celles ci-bas.

Veillez en prendre note pour n'ajouter foi qu'à elles seules, et nous accorder la continuation de votre confiance, que nous espérons justifier sous tous les rapports.

Agreez Messieurs l'assurance de notre sincère dévouement.

Signature de N. S. ANT. DESVIGNES Père.

*Desvignes père & fils*

Signature de N. S. PIERRE-AUGUSTIN DESVIGNES Fils.

*Desvignes père & fils*

